

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 04 Juillet 2016 portant création du Diplôme Interuniversitaire IMAGERIE ET PATHOLOGIES RETINIENNES

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021/2022, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire IMAGERIE ET PATHOLOGIES RETINIENNES

Article 2 : Le jury est présidé par Professeur PAQUES Michel (PU/PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur AUDO Isabelle (PU / PH)

Professeur GAUDRIC Alain (PU / PH) (Université PARIS DIDEROT)

Professeur TADAYONI Ramin (PU / PH) (Université PARIS VII)

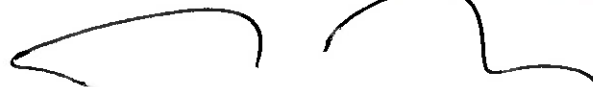
Docteur COUTURIER AUDE (MCU / PH) (Université PARIS VII)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 22 avril 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU